**Structure de rapport sur l’application**

Le format ci-dessous suit la structure de la Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020[[1]](#footnote-1) et a pour but de collecter des informations afin de mettre en place les indicateurs de la Vision de la stratégie.

|  |
| --- |
| **Déclaration de la CITES sur l’avenir**Conserver la diversité biologique et contribuer à son usage durable en empêchant que toute espèce de la faune et de la flore sauvage fasse l’objet ou demeure l’objet d’une exploitation non durable du fait du commerce international, contribuant ainsi à la réduction substantielle du rythme actuel de l’appauvrissement de la diversité biologique et contribuant de manière significative à atteindre les Objectifs d’Aichi relatifs à la diversité biologique pertinents. |

L’Article VIII, paragraphe 7 b) de la Convention exige que chaque Partie à la CITES soumette au Secrétariat CITES un rapport sur les mesures législatives, réglementaires et administratives adoptées dans le but d’appliquer les dispositions de la Convention.

Le format du rapport permet aux Parties de présenter l’information de manière standardisée afin qu’elle puisse être facilement rassemblée, pour atteindre trois objectifs principaux:

i) Permettre le suivi de l’application de la Convention et son efficacité;

ii) Faciliter l’identification des principaux accomplissements, des développements les plus importants, des tendances, écarts ou problèmes et solutions possibles; et

iii) Fournir une base pour la prise de décisions de la Conférence des Parties et des divers organismes compétents dans les aspects techniques et de procédure.

L’information relative à la nature et à l’étendue du commerce CITES devrait être intégrée au rapport annuel (Article VIII paragraphe 7 a), tandis que le rapport prévu par l’Article VIII paragraphe 7 b) devrait se concentrer sur les mesures adoptées pour l’application de la Convention.

Le rapport doit couvrir la période indiquée dans la [résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP16](https://cites.org/fra/sites/default/files/res/all/11/F-Res-11-17R16.pdf)) qui demande de soumettre le rapport au Secrétariat un an avant chaque session de la Conférence des Parties (CoP9). Le rapport est dû un an avant la CoP suivante pour que l’information puisse être compilée et que le Comité permanent puisse l’examiner avant la CoP, et pour permettre la publication des indicateurs de la Vision de la stratégie avant la CoP.

Les rapports doivent être préparés dans l’une des trois langues de travail de la Convention (anglais, français, espagnol).

Les Parties sont instamment priées de préparer et soumettre leurs rapports par voie électronique. En effet, cela facilitera l’intégration en temps voulu de l’information des Parties dans la publication des Indicateurs de la vision de la stratégie. Si les rapports ne sont soumis qu’en version papier, le Secrétariat devra trouver des ressources pour en faire des copies électroniques, ce qui n’est pas une bonne utilisation de ses ressources.

Le rapport dûment rempli doit être envoyé à:

 Secrétariat CITES

 International Environment House

 Chemin des Anémones 11-13

 CH-1219 Châtelaine, Genève

 Suisse

 Email: info@cites.org

 Tél.: +41 (0) 22-917-81-39/40

 Fax: +41 (0) 22-797-34-17

Veuillez contacter le Secrétariat à l’adresse ci-dessus si vous avez besoin de précisions supplémentaires pour préparer le rapport.

|  |  |
| --- | --- |
| Partie |       |
| Période couverte par ce rapport |       |
| Service préparant le rapport |       |
| Services, organisations ou personnes y ayant contribué |       |

***BUT 1: GARANTIR L’APPLICATION ET LE RESPECT DE LA CONVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE.***

**Objectif 1.1** Les Parties remplissent leurs obligations découlant de la Convention par le biais de politiques, d’une législation et de procédures appropriées.

 Tous les Objectifs d’Aichi pertinents pour la CITES, en particulier Objectif 2, Objectif 6, Objectif 9, Objectif 12, Objectif 17 et Objectif 18.

Indicateur 1.1.1 Le nombre de Parties classées dans la catégorie 1 dans le Projet sur les législations nationales.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1.1a | Des politiques ou législations relatives à la CITES ont-elles été élaborées durant la période couverte par ce rapport? oui [ ]  non [ ] Si Oui, avez-vous partagé l’information avec le Secrétariat? oui [ ]  non [ ]  Non applicable [ ] Si Non, veuillez donner des détails au Secrétariat dans ce rapport.  |
| 1.1.1b | Votre cadre législatif permet-il d’amender facilement vos lois nationales pour refléter les changements aux annexes CITES (p. ex. pour respecter le délai de 90 jours pour l’application de lignes directrices)? oui [ ]  non [ ] Si Non, veuillez expliquer les contraintes rencontrées       |

**Objectif 1.2** Les Parties suivent des procédures administratives transparentes, pratiques, cohérentes et d'utilisation facile, et réduisent la charge de travail administratif.

 Objectif d'Aichi 3.

Indicateur 1.2.1 Le nombre de Parties ayant adopté des procédures standard transparentes pour la délivrance opportune de permis, conformément à l'Article VI de la Convention.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | oui | non | pas d’information |
| 1.2.1a | Avez-vous des procédures standard pour les demandes et la délivrance des permis? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Les procédures sont-elles disponibles publiquement? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 1.2.1b | Y a-t-il: |  |  |  |
|  | Un système de gestion électronique des données et de délivrance des permis sur papier? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Des échanges d’informations sur les permis électroniques entre les organes de gestion de certains pays?Si Oui, veuillez établir la liste de ces pays | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Des échanges d’informations sur les permis électroniques avec les organes de gestion de tous les pays? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Des échanges de données sur les permis électroniques entre les organes de gestion et les douanes? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Des permis électroniques utilisés pour franchir les frontières avec validation électronique par les douanes? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous répondez ‘Oui’ à l’une des questions précédentes, veuillez fournir des informations sur les difficultés rencontrées et les problèmes surmontés:        |
|  | Dans la négative, avez-vous songé à avancer dans la voie de l’émission électronique de permis?[[2]](#footnote-2)  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous prévoyez de passer à la délivrance électronique de permis, veuillez expliquer ce qui vous aiderait à le faire:       |

Indicateur 1.2.2: Le nombre de Parties utilisant les procédures simplifiées de la [résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP16).](https://cites.org/fra/res/12/12-03R16.php)

|  |  |
| --- | --- |
| 1.2.2a | Votre pays s’est-il doté de procédures simplifiées pour les cas suivants? |
|  |  | Cocher les cases pertinentes |
|  |  | oui | non | Pas d’information |
|  | Lorsque les échantillons biologiques du type et de la taille précisés dans l’annexe 4 de la [résolution Conf.12.3](https://cites.org/fra/res/12/12-03R16.php) sont requis d’urgence. | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Pour la délivrance de certificats pré-Convention conformément à [l’Article VII](https://cites.org/fra/disc/text.php), paragraphe 2. | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Pour la délivrance de certificats d’élevage en captivité ou de reproduction artificielle conformément à l’Article VII, paragraphe 5. | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Pour la délivrance de permis d’exportation ou de certificats de réexportation, conformément à l’Article IV pour les spécimens mentionnés dans l’Article VII, paragraphe 4. | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Y a-t-il d’autres cas où un organe de gestion estime qu'une procédure simplifiée est justifiée?Si Oui, veuillez fournir des détails       | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

**Objectif 1.3** La mise en œuvre de la Convention au niveau national est conforme aux décisions adoptées par la Conférence des Parties.

 Tous les Objectifs d’Aichi pertinents pour la CITES, en particulier Objectif 9, Objectif 14 et Objectif 18.

Indicateur 1.3.1: Le nombre de Parties ayant mis en œuvre les rapports pertinents au titre des résolutions et décisions de la Conférence des Parties et/ou des recommandations du Comité permanent.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.3.1a | Votre pays a-t-il répondu à toutes les obligations spéciales en matières de rapports pertinentes, actives durant la période couverte par le présent rapport, y compris celles qui sont contenues dans les résolutions et décisions de la Conférence des Parties, dans les recommandations du Comité permanent et les notifications envoyées par le Secrétariat (voir [link to location on the CITES website where the reporting requirements are listed])? Réponses fournies à TOUTES les obligations de rapport pertinentes [ ]  Réponses fournies à QUELQUES obligations de rapport pertinentes [ ]  Réponses fournies à AUCUNE obligation de rapport pertinente [ ]  Aucune obligation spéciale de rapport applicable [ ]  |
| 1.3.1b | Avez-vous rencontré des difficultés durant la période couverte par le présent rapport pour appliquer des résolutions ou décisions particulières adoptées par la Conférence des Parties? oui [ ]  non [ ]  |
|  | Si Oui, quelle(s) résolution(s) ou décision(s) et, pour chacune, quelles ont été/sont les difficultés rencontrées?      |

**Objectif 1.4** Les annexes reflètent correctement les besoins de conservation des espèces.

 Objectif d'Aichi 1, Objectif 12, Objectif 14 et Objectif 19.

1.4.1 Le nombre et la proportion d’espèces dont on a trouvé, notamment lors de l’examen périodique et dans les propositions d’amendements, qu'elles remplissent les critères figurant dans la résolution Conf. 9.24 ou les résolutions qui lui ont succédé.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.4.1a | Avez-vous entrepris des études pour savoir si certaines espèces bénéficieraient d’une inscription aux annexes CITES? oui [ ]  non [ ] Si Oui, veuillez fournir un résumé ici ou un lien vers le rapport sur ces travaux (ou envoyer une copie du rapport au Secrétariat si ces travaux ne sont pas en ligne)      |

**Objectif 1.5** Les meilleures informations scientifiques disponibles constituent la base des avis de commerce non préjudiciable.

 Objectif d'Aichi 2, Objectif 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 9, Objectif 12 et Objectif 14.

Indicateur 1.5.1: Le nombre d’études, enquêtes ou autres analyses entreprises par les pays d’exportation d’après les sources d’information citées dans la résolution Conf. 16.7 sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs:

 a) à la situation des populations des espèces inscrites à l’Annexe II;

 b) aux tendances et effets du commerce sur les espèces inscrits à l’Annexe II; et

 c) à l’état et aux tendances des espèces de l’Annexe I présentes à l’état sauvage et à l’effet de tout plan de rétablissement.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.5.1a | Des études, enquêtes ou autres analyses ont-elles été réalisées dans votre pays à propos:  | oui | non | non applicable | si oui, combien? |
| - la situation des populations des espèces inscrites à l’Annexe II  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| - des tendances et effets du commerce sur les espèces de l’Annexe II  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| - de l’état et des tendances d’espèces de l’Annexe I présentes à l’état sauvage  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| - des effets de tout plan de rétablissement sur des espèces de l’Annexe I  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Des enquêtes, études ou analyses comprenaient-elles les connaissances et le savoir-faire pertinents des communautés locales et autochtones? | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous souhaitez partager des études de ce type, veuillez fournir:  |
| Nom de l’espèce (scientifique) | Résumer brièvement les résultats de l’étude, l’enquête ou autre analyse (par exemple la situation des populations, en déclin/stable/ en augmentation, taux de prélèvements, etc. ou indiquer l’URL pour du matériel de référence publié. |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
|       |       |
| 1.5.1b | Comment les résultats de ces études, enquêtes ou autres analyses sont-ils utilisés pour établir des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) Cocher tout ce qui s’applique Quotas de prélèvement ou d’exportation révisés? [ ]  Interdiction des exportations [ ]  Mesures nationales plus strictes [ ]  Gestion de l’espèce changée [ ]  Discussion avec l’organe de gestion [ ]  Discussion avec d’autres acteurs [ ]  Autre (veuillez fournir un bref résumé):       |
| 1.5.1c | Avez-vous adopté des mesures de conservation spéciales ou des plans de rétablissement pour les espèces présentes à l’état naturel et inscrites à l’Annexe I? | ouinonnon applicablepas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez résumer brièvement en incluant, si possible, une évaluation de l’impact de ces mesures       |
| 1.5.1d | Avez-vous publié des avis de commerce non préjudiciable qui peuvent être partagés? oui [ ]  non [ ] Si Oui, veuillez fournir les liens ou exemples au Secrétariat dans le présent rapport.       |
| 1.5.1e | Quelle(s) méthode(s) parmi les suivantes (A à F du paragraphe a) x) de la [résolution Conf. 16.7](http://www.cites.org/eng/res/16/16-07.php)) utilisez-vous pour établir des avis de commerce non préjudiciable? | oui | non |
| A. les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques; | [ ]  | [ ]  |
| B. le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée; | [ ]  | [ ]  |
| C. les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d’autres impacts; | [ ]  | [ ]  |
| D. le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones; | [ ]  | [ ]  |
| E. des consultations avec des experts locaux, régionaux et internationaux compétents. | [ ]  | [ ]  |
| F. des informations sur le commerce national et international telles que celles qui sont disponibles via la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC),les publications sur le commerce, les connaissances locales sur le commerce et les enquêtes sur les ventes sur les marchés ou par Internet, par exemple. | [ ]  | [ ]  |

Indicateur 1.5.2 Le nombre de Parties ayant adopté les procédures standard pour formuler les avis de commerce non préjudiciable.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.5.2a |  | oui | non | pas d’information |
|  | Disposez-vous de procédures normalisées pour formuler les avis de commerce non préjudiciable conformément à la [résolution Conf. 16.7](http://www.cites.org/eng/res/16/16-07.php)? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez décrire brièvement vos procédures de formulation d’avis de commerce non préjudiciable ou joignez une annexe au présent rapport, ou indiquez l’URL où l’on peut trouver l’information sur Internet       |
| 1.5.2b | Lorsque vous établissez des avis de commerce non préjudiciable, avez-vous utilisé l’une des orientations suivantes? | Cocher tout ce qui s’applique |
|  | Collège virtuel | [ ]  |
|  | Liste de l’UICN | [ ]  |
|  | Résolution Conf. 16.7 | [ ]  |
|  | Atelier ACNP 2008 | [ ]  |
|  | Orientations spécifiques aux espèces | [ ]  |
|  | Autre | [ ]  |
|  | Si vous avez répondu ‘Autre’ ou ‘Orientations spécifiques aux espèces’, veuillez donner des détails:       |
| 1.5.2c | À quelle fréquence votre pays révise-t-il ou modifie-t-il les avis de commerce non préjudiciable? |  | Au cas par casTous les ansTous les deux ansMoins fréquemmentUn mélange de ce qui précède |  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
|  | Veuillez décrire les circonstances dans lesquelles des avis de commerce non préjudiciable seraient modifiés      |

Indicateur 1.5.3 Le nombre et la proportion de quotas d’exportation annuels fondés sur des études de population.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.5.3a | Fixez-vous des quotas annuels d’exportation? |  | ouinon |  | [ ] [ ]  |
|  | Si ‘Oui’, fixez-vous des quotas fondés sur des études de population ou d’autres moyens? Veuillez préciser, pour chaque espèce, comment sont fixés les quotas:Nom de l’espèce (scientifique)                |  | Études de population?[ ] [ ] [ ]  |  | Autres : veuillez détailler                |
| 1.5.3b | Des quotas d’exportation annuels ont-ils été fixés à des niveaux qui garantiront une production et une consommation durables?  |  | ouinon |  | [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez décrire comment elles s’inscrivent dans votre processus d’avis de commerce non préjudiciable.       |

**Objectif 1.6** Les Parties coopèrent dans la gestion des ressources en espèces sauvages partagées.

 Objectif d'Aichi 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 10, Objectif 12 et Objectif 19.

Indicateur 1.6.1: Le nombre d’accords bilatéraux et multilatéraux prévoyant spécifiquement la cogestion d’espèces CITES partagées par des États d’aires de répartition.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.6.1a | Votre pays a-t-il souscrit un accord bilatéral ou multilatéral quelconque pour la cogestion d’espèces partagées? oui [ ]  non [ ] Si ‘Oui’, veuillez fournir brièvement des détails, y compris le nom des accords et quels autres pays participent:       |

Indicateur 1.6.2 Le nombre de plans de gestion concertés, y compris les plans de rétablissement en place, pour des populations partagées d’espèces inscrites aux annexes CITES.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.6.2a | Votre pays dispose-t-il de plans de cogestion, y compris les plans de rétablissement en place pour des populations partagées d’espèces inscrites aux annexes CITES? oui [ ]  non [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez énumérer les espèces pour lesquelles ces plans sont en vigueur et fournir un lien ou une référence à un plan publié pour chaque espèce. |
|  | Nom de l’espèce (scientifique) | Lien ou référence à un plan publié |
|  |       |       |
|  |       |       |
|  |       |       |

Indicateur 1.6.3: Le nombre d’ateliers et autres activités de renforcement des capacités rassemblant des États d’aires de répartition pour aborder les besoins de conservation et de gestion d’espèces partagées.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.6.3a  | Les autorités CITES ont-elles *reçu* ou *ont-elles bénéficié* d’une ou de plusieurs activités de renforcement de capacités dispensées par des sources externes?  |
|  | Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités.Groupe ciblé | Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit | Assistance technique | Assistance financière | Formation | Autre (à spécifier) | Quelles étaient les sources externes?[[3]](#footnote-3) |
|  | Personnel de l’organe de gestion | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Personnel de l’autorité scientifique | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Personnel de lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Négociants | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | ONG | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Public | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autres : veuillez préciser       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
| 1.6.3b  | Les autorités CITES ont-elles assuré des activités de renforcement des capacités à d’autres États de l’aire de répartition? |
|  | Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités.Groupe ciblé | Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit | Assistance technique | Assistance financière | Formation | Autre (à préciser) | Détails |
|  | Personnel de l’organe de gestion | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Personnel de l’autorité scientifique | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Personnel de lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Négociants | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | ONG | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Public | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autres Parties / Réunions internationales | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autres : veuillez détailler       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
| 1.6.3c | De quelle manière collaborez-vous avec d’autres Parties à la CITES? |
|  |  | Jamais | Rarement | Parfois | Très souvent | Toujours | Autres détails / exemples |
|  | Échange d’information | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Suivi / études | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Gestion des habitats | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Gestion de l'espèce | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Application des lois | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Renforcement des capacités | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autre (veuillez préciser)       |

**Objectif 1.7** Les Parties mettent en œuvre la Convention pour réduire le commerce illégal des espèces sauvages.

 Objectif d'Aichi 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 9, Objectif 10, Objectif 12 et Objectif 19.

Indicateur 1.7.1 Le nombre de Parties ayant, ou ayant été couvertes par, ou engagées dans:

 – une stratégie et/ou un plan d’action international de lutte contre la fraude;

 – une coopération internationale comme par exemple un réseau international de lutte contre la fraude;

 – une stratégie et/ou un plan d’action national de lutte contre la fraude; et

 – une coopération nationale interagences officielle comme par exemple un comité national interagences de lutte contre la fraude.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.7.1a | Avez-vous été, êtes-vous couverts ou engagés dans: | oui | non | pas d’information |
|  | – une stratégie et/ou un plan d’action international de lutte contre la fraude? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | – une coopération internationale comme par exemple un réseau international de lutte contre la fraude? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | – une stratégie et/ou un plan d’action national de lutte contre la fraude? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | – une coopération nationale interagences officielle comme par exemple un comité national interagences de lutte contre la fraude? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous répondez Oui à l’une de ces questions, précisez le niveau d’engagement et donnez des détails supplémentaires)        |

Indicateur 1.7.2: Le nombre de Parties ayant un processus ou mécanisme pour évaluer leurs stratégies de lutte contre la fraude et activités de mise en œuvre de leurs stratégies.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1.7.2a | Disposez-vous d’un processus ou mécanisme pour évaluer votre (vos) stratégie(s) ou vos activités de mise en œuvre de votre (vos) stratégie(s)? | ouiNon, mais une étude est envisagéenonpas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, que faites-vous?       |
|  | Si Oui ou ‘Non, mais un examen est envisagé’, quels outils estimez-vous utiles?       |
| 1.7.2b | Avez-vous utilisé la Compilation d’outils pour l’analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, ou des outils équivalents? | oui [ ] Non, mais l’utilisation de la Compilation d’outils est à l’étude [ ] non [ ] pas d’information [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez fournir des commentaires sur les parties de la Compilation que vous avez utilisées et sur l’utilité de cette Compilation ou d’autres outils équivalents. Veuillez détailler les améliorations qui pourraient y être apportées.      |
|  | Si Non, veuillez justifier ou dire quels sont les éléments qui seraient nécessaires pour que la Compilation ou d’autres outils équivalents vous soient utiles.      |

Indicateur 1.7.3: Le nombre de Parties ayant un droit pénal et des procédures pénales, la capacité d’utiliser des techniques d’analyse scientifique et la capacité d’appliquer des techniques d’enquête spécialisée pour enquêter, poursuivre et sanctionner les infractions à la CITES.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1.7.3a | Avez-vous des lois et procédures en vigueur pour enquêter, poursuivre et sanctionner toute infraction à la CITES comme un crime? Si Oui, veuillez donner le titre de la loi et un résumé des sanctions prévues       | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| 1.7.3b | Les infractions pénales comme le braconnage et le trafic d’espèces sauvages sont-elles reconnues comme des infractions graves[[4]](#footnote-4) dans votre pays? | ouinonpas d’information  | [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si ‘Oui’, veuillez expliquer quels critères doivent être remplis pour que les infractions de braconnage ou de trafic des espèces sauvages soient traitées comme des infractions graves:       |
| 1.7.3c | Avez-vous la capacité d’utiliser une technologie d’analyse scientifique[[5]](#footnote-5) pour soutenir les enquêtes sur des infractions à la CITES? | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si ‘Oui’, veuillez fournir un bref résumé sur tous les échantillons d’espèces inscrites à la CITES prélevés et soumis à un établissement d’analyse scientifique approprié (situé dans votre pays et/ou dans un autre pays) durant la période couverte par ce rapport:      Si ‘Oui’ et que votre pays dispose d’un établissement d’analyse scientifique approprié pour les espèces inscrites aux annexes CITES, veuillez indiquer à quelles espèces cela s’applique:       |
| 1.7.3d | Vos autorités ont-elles participé ou lancé une/des) opération(s) d’application des lois multidisciplinaire(s)[[6]](#footnote-6) ciblant des espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport?  | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez résumer brièvement, y compris les enseignements acquis qui pourraient être utiles à d’autres Parties.       |
| 1.7.3e | Avez-vous une procédure normalisée fonctionnant entre différentes agences pour soumettre des informations relatives à des infractions à la CITES à INTERPOL et/ou à l’Organisation mondiale des douanes?  | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| 1.7.3f | Avez-vous des dispositions législatives pour l’un des cas suivants, pouvant être appliquées à l’enquête, la poursuite et/ou la condamnation d’infractions à la CITES, selon les besoins? | oui | non | pas d’information | Si oui, combien de fois ces dispositions ont été utilisées durant la période couverte par le présent rapport?  |
|  | Criminalité générale[[7]](#footnote-7)  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Infractions principales[[8]](#footnote-8)  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Confiscation d’avoirs[[9]](#footnote-9)  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Corruption[[10]](#footnote-10) | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Coopération internationale en matière criminelle[[11]](#footnote-11) | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Criminalité organisée[[12]](#footnote-12)  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Techniques d’enquête spécialisées[[13]](#footnote-13)  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Si vous avez répondu ‘Oui’ à l’une des propositions qui figurent ci-dessus, veuillez expliquer comment chacune d’elles est appliquée aux infractions à la CITES? Veuillez fournir un bref résumé, comprenant tout enseignement tiré qui pourrait être utile à d’autres Parties:       |
| 1.7.3g | Avez-vous la capacité institutionnelle d’appliquer les dispositions législatives énumérées dans la question 1.7.3f contre les infractions à la CITES?  | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si la réponse est ‘Non’, veuillez fournir un bref résumé de vos principaux besoins de renforcement des capacités:        |

Indicateur 1.7.4: Le nombre de Parties ayant recours à l’évaluation des risques et au renseignement pour lutter contre le commerce illégal d’espèces inscrites aux annexes CITES.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1.7.4a | Votre pays évalue-t-il les risques pour cibler son action de lutte contre la fraude affectant la CITES?  | ToujoursTrès souventParfoisRarementJamaisPas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| 1.7.4b | Avez-vous la capacité d’analyser l’information rassemblée sur le commerce illégal d’espèces inscrites aux annexes CITES?  | ouinonPas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| 1.7.4c | Avez-vous recours au renseignement criminel [[14]](#footnote-14) pour les enquêtes sur le commerce illégal d’espèces inscrites aux annexes CITES? | ToujoursTrès souventParfoisRarementJamaisPas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| 1.74d | Avez-vous mis en œuvre des activités du côté de l’offre pour traiter le commerce illégal d’espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport? | ouiNon, mais des activités sont en préparation nonpas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| 1.7.4e | Avez-vous mis en œuvre des activités du côté demande pour traiter le commerce illégal d’espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport? | ouiNon, mais des activités sont en préparationnonpas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ]  |

Indicateur 1.7.5 : Le nombre de mesures administratives, de poursuites pénales et autres poursuites judiciaires pour des infractions relatives à la CITES.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durant la période couverte par le présent rapport: | oui | non | pas d’information |
| 1.7.5a | Des mesures administratives (p.ex. amendes, interdictions, suspensions) ont-elles été imposées pour des infractions relatives à la CITES? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez indiquer combien et pour quels types d’infractions. Si disponible, joindre les détails.       |
| 1.7.5b | Y a-t-il eu des poursuites pénales pour des infractions graves relatives à la CITES? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si Oui, combien et pour quels types d’infractions? Si disponible, joindre les détails.       |
| 1.7.5c | Y a-t-il eu d’autres poursuites judiciaires pour des infractions relatives à la CITES? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si Oui, quelles infractions et quels ont été les résultats? Veuillez joindre les détails.       |
| 1.7.5d | Comment ont été utilisés les spécimens confisqués?  | Cocher tout ce qui s’applique |
|  | – Renvoi au pays d’exportation | [ ]  |
|  | – Jardins zoologiques et botaniques publics | [ ]  |
|  | – Centres de sauvetage désignés | [ ]  |
|  | – Établissements privés approuvés | [ ]  |
|  | – Euthanasie | [ ]  |
|  | Autres : veuillez préciser       | [ ]  |
|  | Avez-vous rencontré des difficultés pour l’utilisation de spécimens confisqués?      Avez-vous de bonnes pratiques que vous souhaiteriez partager avec d’autres Parties?       |  |

**Objectif 1.8** Les Parties et le Secrétariat ont des programmes de renforcement des capacités adéquats en place.

 Objectif d'Aichi 1, Objectif 12 et Objectif 19.

Indicateur 1.8.1 Le nombre de Parties ayant des programmes de formation et des moyens d’information nationaux et régionaux en place pour appliquer la CITES, notamment pour formuler les avis de commerce non préjudiciable, délivrer les permis et lutter contre la fraude.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.8.1a | Votre pays dispose-t-il de ressources ou de formation sur le terrain pour: oui non La formulation d’avis de commerce non préjudiciable? [ ]  [ ] Les fonctionnaires délivrant les permis? [ ]  [ ] Les agents de lutte contre la fraude? [ ]  [ ]  |
| 1.8.1b | Le collège virtuel CITES est-il utilisé dans vos travaux de renforcement des capacités? Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant le collège virtuel pour le renforcement des capacités?       | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| 1.8.1c | La Compilation d’outils pour l’analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts est-elle utilisée dans les ateliers de renforcement des capacités, ou fait-elle partie de leurs programmes? Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant la Compilation d’outils de l’ICCWC pour le renforcement des capacités?       | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |

***BUT 2: ASSURER LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION.***

**Objectif 2.1** Les moyens financiers sont suffisants pour garantir le bon fonctionnement de la Convention.

Information à fournir à partir des dossiers du Secrétariat sur la gestion financière de la Convention.

**Objectif 2.2** Des ressources suffisantes sont obtenues aux niveaux national et international pour garantir le respect et l’application de la Convention et la lutte contre la fraude.

 Objectif d'Aichi 1, Objectif 2, Objectif 3, Objectif 12, Objectif 19 et Objectif 20.

Indicateur 2.2.1 Le nombre de Parties ayant un personnel spécialisé et des fonds pour les organes de gestion, les autorités scientifiques et les services de lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2.2.1a | Avez-vous des normes de service approuvées[[15]](#footnote-15) pour votre/vos organe(s) de gestion?Si Non, veuillez passer à la Question 2.2.1d.Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?  | ouinon      | [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, avez-vous des objectifs de rendement pour ces normes[[16]](#footnote-16)?Si Oui, quels sont vos objectifs de rendement? | ouinon      | [ ] [ ]  |
|  | Publiez-vous vos rendements pour les objectifs des normes de service?  | ouinon | [ ] [ ]  |
|  | Si possible, veuillez indiquer votre rendement par rapport aux normes de service durant la période couverte par le présent rapport: |       |  |
|  | Si vous n’avez pas atteint vos objectifs de rendement, est-ce le résultat: | oui | non |
|  | – à la disponibilité du financement? | [ ]  | [ ]  |
|  | – au nombre d’effectifs? | [ ]  | [ ]  |
|  | – de compétences insuffisantes? | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous avez répondu Oui à compétences insuffisantes, de quelles compétences supplémentaires auriez-vous besoin?       |  |
| 2.2.1b | Avez-vous des normes de service approuvées47 pour votre/vos autorité(s) scientifique(s)?Si Non, veuillez passer à la Question 2.2.1d.Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?  | ouinon      | [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, avez-vous des objectifs de rendement pour ces normes48? Si Oui, quels sont vos objectifs de rendement? | ouinon      | [ ] [ ]  |
|  | Si possible, veuillez fournir votre rendement par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport: |       |  |
|  | Si vous n’avez pas atteint vos objectifs de rendement, est-ce le résultat: | oui | non |
|  | – à la disponibilité du financement? | [ ]  | [ ]  |
|  | – au nombre d’effectifs? | [ ]  | [ ]  |
|  | – de compétences insuffisantes? | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous avez répondu ‘Oui’ à compétences insuffisantes, de quelles compétences supplémentaires auriez-vous besoin?       |  |
| 2.2.1c | Avez-vous des normes de service approuvées47 pour votre/vos autorité(s) chargées de la lutte contre la fraude?Si Non, veuillez passer à la Question 2.2.1d.Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes? | ouinon      | [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, avez-vous des objectifs de rendement pour ces normes48? Si Oui, quels sont vos objectifs de rendement? | ouinon      | [ ] [ ]  |
|  | Si possible, veuillez fournir votre rendement par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport: |       |  |
|  | Si vous n’avez pas atteint vos objectifs de rendement, est-ce le résultat: | oui | non |
|  | – à la disponibilité du financement? | [ ]  | [ ]  |
|  | – au nombre d’effectifs? | [ ]  | [ ]  |
|  | – de compétences insuffisantes? | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous avez répondu ‘Oui’ à compétences insuffisantes, de quelles compétences supplémentaires auriez-vous besoin?       |  |
| 2.2.1d | Veuillez ne répondre à cette question que si vous avez répondu ‘Non’ à la première partie de la question 2.2.1a, 2.2.1b ou 2.2.1c concernant l’existence de normes de service approuvées pour vos autorités:  |
|  | Pour que vos autorités puissent fonctionner efficacement avez-vous assez de?  |  |
|  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Organe(s) de gestion? | Autorité(s) scientifiques? | Autorité(s) de lutte contre la fraude |
| Financement | oui [ ]  non [ ]   | oui [ ]  non [ ]  | oui [ ]  non [ ]  |
| Personnel | oui [ ]  non [ ]  | oui [ ]  non [ ]  | oui [ ]  non [ ]  |
| Compétences? | oui [ ]  non [ ]  | oui [ ]  non [ ]  | oui [ ]  non [ ]  |

 |  |
|  |  |  |

Indicateur 2.2.2: Le nombre de Parties ayant entrepris au moins l’une des activités

 – la modification du budget des activités;

 – l’engagement de plus de personnel;

 – la mise au point d’outils d’application;

 – l’achat d’équipements techniques pour l’application, le suivi ou la lutte contre la fraude.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2.2.2a | L’une des activités suivantes a-t-elle été entreprise durant la période couverte par le présent rapport pour renforcer l’efficacité de l’application de la CITES au niveau national? | Cocher tout ce qui s’applique |
|  | Engagement de personnel | [ ]  |
|  |  la mise au point des outils d’application; | [ ]  |
|  | Achat d’équipements techniques pour l’application, le suivi ou l’application | [ ]  |
|  | Autres : veuillez détailler       |
| 2.2.2b | Durant la période couverte par le présent rapport, le budget de votre/vos: | a augmenté | est resté stable | a diminué |
|  | Organe(s) de gestion? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Autorité(s) scientifique(s)? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Autorités de lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 2.2.2c | Avez-vous pu utiliser l’aide financière au développement international pour augmenter les capacités d’application de votre/vos  | oui | non | non applicable |
|  | Organe(s) de gestion? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Autorité(s) scientifique(s)? | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Autorités de lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 2.2.2d  | Quel est le degré respectif de priorité pour améliorer l’efficacité de l’application de la CITES au niveau national, par les activités suivantes ? |
|  | Activité | Élevé | Moyen | Faible | N’est pas une priorité |
|  | Engagement de personnel | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Mise au point des outils d’application | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Achat de nouveaux équipements pour l’application, la surveillance continue et la lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Permis électroniques | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Autres: veuillez détailler       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 2.2.2e | Avez-vous un système opérationnel (p. ex., base de données électronique) pour la gestion  | oui | En préparation | non |
|  | Information sur les espèces | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Information sur le commerce | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Les avis de commerce non préjudiciable | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

Indicateur 2.2.3 Le nombre de Parties collectant des fonds pour l’application de la CITES par des frais aux utilisateurs ou autres mécanismes.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2.2.3a  | L’organe de gestion impose-t-il des droits pour: | Cocher tout ce qui s’applique |
|  | – Procédures administratives | [ ]  |
|  | – Délivrance de documents CITES (p.ex. importation, exportation, réexportation ou introduction en provenance de la mer) | [ ]  |
|  | – Dédouanement des envois (p.ex. pour les importations, exportations, réexportations ou introductions en provenance de la mer d’espèces inscrites aux annexes CITES) | [ ]  |
|  | – Licences ou enregistrement des établissements produisant des espèces CITES | [ ]  |
|  | – Prélèvement d'espèces CITES | [ ]  |
|  | – Utilisation d’espèces CITES  | [ ]  |
|  | – Affectation de quotas à des espèces CITES | [ ]  |
|  | Autres : veuillez détailler       | [ ]  |
| 2.2.3b | Un barème des droits est-il publié? oui [ ]  non [ ] Si Oui, veuillez fournir un lien internet ou une copie du barème au Secrétariat.       |
| 2.2.3c  | Les recettes des droits ont-elles été utilisées pour l’application de la CITES ou pour la conservation des espèces sauvages? |
|  | Entièrement | [ ]  |
|  | Partiellement | [ ]  |
|  | Pas du tout | [ ]  |
|  | Non pertinent | [ ]  |
| 2.2.3d |  | oui | non |
|  | Des fonds sont-ils collectés pour la gestion de la CITES en facturant des droits aux utilisateurs? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les recettes couvrent-elles entièrement les coûts de la délivrance des permis? | [ ]  | [ ]  |
|  | Existe-t-il des études de cas sur la perception et l’utilisation de ces fonds?  | [ ]  | [ ]  |
|  | Si vous avez répondu ‘Oui’ à l’une des propositions ci-dessus, veuillez expliquer brièvement:       |  |  |
|  | Existe-t-il des mécanismes innovants pour collecter des fonds pour l’application de la CITES? Si Oui, veuillez expliquer brièvement:       | [ ]  | [ ]  |

Indicateur 2.2.4 Le nombre de Parties employant des mesures d’incitation pour l’application de la Convention.

|  |  |
| --- | --- |
| 2.2.4a | Employez-vous des mesures d’incitation[[17]](#footnote-17) telles que celles qui sont décrites dans le document [CoP14 Doc 14.32](https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/14/doc/E14-32.pdf) pour appliquer la Convention? oui non  Diligence raisonnable [ ]  [ ]  Mécanismes compensatoires [ ]  [ ]  Certification [ ]  [ ]  Droits de propriété communaux [ ]  [ ]  Mise à l’encan des quotas [ ]  [ ]  Recouvrement des coûts ou taxes environnementales [ ]  [ ]  Incitations en matière de lutte contre la fraude [ ]  [ ]  |
|  | Si vous avez répondu ‘Oui’ à l’une des propositions ci-dessus, ou si vous utilisez d’autres mesures, veuillez fournir un résumé ou des liens vers d’autres informations:       |
| 2.2.4b | Avez-vous éliminé les mesures d’incitation préjudiciables à la biodiversité? Pas du tout [ ]  Très peu [ ]  Un peu [ ]  Complètement [ ]  |

**Objectif 2.3** Des ressources suffisantes sont obtenues aux niveaux national et international pour réaliser des programmes de renforcement des capacités.

 Objectif d'Aichi 12, Objectif 19 et Objectif 20.

Indicateur 2.3.1 Le nombre d’activités de renforcement des capacités demandées dans les résolutions et les décisions ayant été pleinement financées.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2.3.1a | Combien d’activités de formation et de renforcement des capacités[[18]](#footnote-18) avez-vous organisées durant la période couverte par le présent rapport?  | Sans assistance du Secrétariat  | Réalisées par le Secrétariat ou avec son assistance |
|  | Aucune12-56-1011-20Plus de 20 | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
|  | Veuillez détailler les résolutions ou décisions impliquées       |
| 2.3.1b | Quels types d’activités de renforcement des capacités ont eu lieu?       |
| 2.3.1c | Quels sont vos besoins en matière de renforcement des capacités? |
|  | Veuillez cocher les cases qui s’appliquent afin d’indiquer quel groupe cible et quelle activité. Groupe ciblé | Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit | Assistance technique | Assistance financière | Formation | Autre (à spécifier) | Détails |
|  | Personnel de l’organe de gestion | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Personnel de l’autorité scientifique | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Personnel de lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Commerçants / autres groupes d’utilisateurs | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | ONG | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Public | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autres: veuillez détailler | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |

***BUT 3: CONTRIBUER À UNE RÉDUCTION SUBSTANTIELLE DU RYTHME DE L’APPAUVRISSEMENT DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET À LA RÉALISATION DES BUTS ET OBJECTIFS PERTINENTS AGRÉÉS AU PLAN MONDIAL EN GARANTISSANT QUE LA CITES ET LES AUTRES INSTRUMENTS ET PROCESSUS MULTILATÉRAUX SOIENT COHÉRENTS ET SE RENFORCENT MUTUELLEMENT.***

**Objectif 3.1** La coopération entre la CITES et les mécanismes financiers internationaux et les autres institutions apparentées est renforcée afin d’appuyer les projets de conservation et de développement durable liés à la CITES, sans diminuer le financement des activités prioritaires actuelles.

 Objectif d'Aichi 2 et Objectif 20.

Indicateur 3.1.1 Le nombre de Parties ayant reçu des fonds de mécanismes de financement internationaux et autres institutions apparentées pour réaliser des activités comportant des éléments de conservation et de développement durable touchant à la CITES.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.1.1a | Des fonds provenant de mécanismes de financement internationaux et autres institutions apparentées pour réaliser des activités comportant des éléments de conservation et de développement durable touchant à la CITES ont-ils été utilisés? | ouinonnon applicablepas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez expliquer brièvement:       |
| 3.1.1b | Durant la période couverte par le présent rapport, des mécanismes de financement internationaux et d’autres institutions connexes ont-ils fourni un financement à votre pays: | augmentéresté stablediminué | [ ] [ ] [ ]  |

Indicateur 3.1.2: Le nombre de pays et d'institutions ayant fourni des fonds supplémentaires des autorités CITES à un autre pays ou une autre activité pour des projets de conservation et de développement durable afin de contribuer aux objectifs de la Convention.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.1.2a  | Une assistance technique ou financière à un ou d’autres pays a-t-elle été fournie en rapport avec la CITES? | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
|  | Dans l’affirmative, veuillez cocher les cases indiquant le type d’assistance fourni.Pays | Gestion de l'espèce[[19]](#footnote-19) | Gestion des habitats[[20]](#footnote-20) | Utilisation durable  | Application des lois | Moyens de subsistance | Autre (à spécifier) | Détails(veuillez fournir davantage d’information en annexe, si nécessaire) |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  |       | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |

**Objectif 3.2** La sensibilisation au rôle et au but de la CITES a augmenté au niveau mondial.

 Objectif d'Aichi 1, Objectif 4, Objectif 12 et Objectif 18.

Indicateur 3.2.1: Le nombre de Parties ayant participé à des activités de sensibilisation à la CITES pour mieux faire connaître les obligations découlant de la Convention au grand public et aux groupes d’usagers pertinents.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.2.1a | Les autorités CITES ont-elles participé à l’une des activités suivantes pour mieux faire connaître les obligations découlant de la Convention au grand public et aux groupes d’usagers pertinents? | Grand public | Groupes d’usagers pertinents |
|  | – Conférences de presse | [ ]  | [ ]  |
|  | – Communiqués de presse | [ ]  | [ ]  |
|  | – Articles de journaux, brochures, dépliants | [ ]  | [ ]  |
|  | – Interventions à la télévision | [ ]  | [ ]  |
|  | – Interventions à la radio | [ ]  | [ ]  |
|  | – Présentations | [ ]  | [ ]  |
|  | – Consultations au public/ réunions | [ ]  | [ ]  |
|  | – Études de marché | [ ]  | [ ]  |
|  | – Expositions | [ ]  | [ ]  |
|  | – Information aux frontières | [ ]  | [ ]  |
|  | – Ligne téléphonique spéciale | [ ]  | [ ]  |
|  | – Site(s) web – si oui, fournir le(s) lien(s)       | [ ]  | [ ]  |
|  | Autre (à spécifier)       | [ ]  | [ ]  |
|  | Veuillez joindre des copies de tout point ou décrire des exemples       |  |  |

Indicateur 3.2.2 Le nombre de visites sur le site web de la CITES.

|  |  |
| --- | --- |
| 3.2.2a | À quelle fréquence vos autorités visitent-elles le site web de la CITES? |
|  | Veuillez cocher les cases indiquant l’utilisation la plus fréquente (si nécessaire, décidez d’une moyenne parmi le personnel).Groupe ciblé | Quotidienne | Hebdomadaire | Mensuelle  | Moins fréquemment | Non connue |
|  | Personnel de l’organe de gestion | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Personnel de l’autorité scientifique | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Personnel de lutte contre la fraude | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 3.2.2b | Quelle a été votre expérience en utilisant le site web de la CITES? | ExcellenteBonneMoyenneMauvaiseTrès mauvaisePas d’information | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
|  | Autres commentaires sur le site web de la CITES? (c.‑à‑d. les aspects utiles, les difficultés rencontrées, quelles autorités estiment quelles fonctions ou quels outils les plus utiles, ce qui fait défaut, etc.):       |

Indicateur 3.2.3 Le nombre de Parties ayant des pages web consacrées à la CITES et à ses obligations.

Une question relative à cet indicateur se trouve dans la question 3.2.1a.

**Objectif 3.3** La coopération avec les organisations internationales pour l’environnement, le commerce et le développement est renforcée.

Indicateur 3.3.1 Le nombre de Parties indiquant avoir atteint la synergie dans leur application de la CITES, d’autres conventions relatives à la biodiversité et autres accords multilatéraux pertinents sur l’environnement, le commerce et le développement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.3.1a  | Des mesures ont-elles été prises pour assurer la coordination et réduire le dédoublement des activités entre les autorités nationales CITES et les points focaux nationaux d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (p. ex., les autres conventions relatives à la biodiversité: CDB, CMS, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, Ramsar, Convention du patrimoine mondial[[21]](#footnote-21)) auxquels le pays est Partie?  | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
|  | Si Oui, veuillez décrire brièvement       |

Indicateur 3.3.2: Le nombre de projets sur la conservation de la diversité biologique ou l’utilisation durable, les objectifs de commerce et de développement, ou de programmes scientifiques et techniques intégrant les obligations de la CITES.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.3.2a | À combien de projets internationaux tenant compte de questions relevant de la CITES votre pays a-t-il contribué? |       |
| 3.3.2b | En plus de 3.2.2a, combien de projets de niveau national votre pays a-t-il mis en œuvre qui tiennent compte de questions relevant de la CITES? |       |
| 3.3.2c  | Des efforts ont-ils été déployés à l’échelon national pour que votre/vos organe(s) de gestion ou autorité(s) scientifique(s) CITES collaborent avec: | oui | non |
|  | Les organismes de développement? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les organismes du commerce? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les autorités provinciales, d’État ou territoriales? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les autorités locales ou les collectivités? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les peuples autochtones ou les communautés locales? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les associations privées, commerciales et autres? | [ ]  | [ ]  |
|  | ONG? | [ ]  | [ ]  |
|  | Autres: veuillez préciser       | [ ]  | [ ]  |
| 3.3.2d | Les obligations CITES sont-elles intégrées dans: | oui | non |
|  | Les stratégies nationales et locales de développement? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté? | [ ]  | [ ]  |
|  | Les processus de planification? | [ ]  | [ ]  |
|  | La comptabilité nationale? | [ ]  | [ ]  |

Indicateur 3.3.3: Le nombre de Parties coopérant / collaborant avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour participer à et/ou financer des ateliers CITES et autres activités de formation et renforcement des capacités.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.3.3a | Un financement visant à faciliter les ateliers CITES, la formation et autres activités de renforcement des capacités a-t-il été fourni à / reçu de: | Cochez tout ce qui s’applique | Quelles organisations? |
|  | Organisations intergouvernementales? | [ ]  |       |
|  | Organisations non gouvernementales? | [ ]  |       |

**Objectif 3.4** La contribution de la CITES aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents, aux buts de développement durable fixés par le SMDD, au *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et aux *Objectifs d’Aichi pour la biodiversité* pertinents, ainsi qu’aux résultats pertinents de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est renforcée en veillant à ce que le commerce international de la faune et de la flore sauvages soit pratiqué à un niveau durable.

 Cet objectif peut aussi être évalué par différents moyens autres que le format de rapport, y compris par des mesures prises pour appliquer de nombreuses résolutions et décisions CITES.

 Objectif d'Aichi 1, Objectif 2, Objectif 3, Objectif 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 12, Objectif 14, Objectif 17, Objectif 18 et Objectif 19.

Indicateur 3.4.1: L’état de conservation des espèces inscrites aux annexes CITES s’est stabilisé ou amélioré.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.4.1a | Avez-vous des données qui montrent que l’état de conservation d’espèces présentes à l’état sauvage dans votre pays, inscrites aux annexes de la CITES s’est stabilisé ou amélioré? | oui | non | Non applicable |
|  | Annexe I | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Annexe II | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | Annexe III | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
|  | S’il existe des études de ce type que vous souhaitez partager, veuillez fournir: |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom de l’espèce (scientifique) | Un lien vers les données, ou un bref résumé |
|  |       |       |
|  |       |       |
|  |       |       |
| 3.4.1b | Avez-vous des exemples précis de réussites ou de problèmes émergents pour l’une ou l’autre des espèces CITES énumérées?Si Oui, veuillez donner des détails       | oui [ ] non [ ] pas d’information [ ]  |

Indicateur 3.4.2: Le nombre de Parties tenant compte de la CITES dans leur Stratégie nationale et plan d’action pour la biodiversité (SNPAB).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.4.2a | La CITES a-t-elle été intégrée dans la Stratégie et plan d’action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP en anglais) de votre pays? | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| 3.4.2b | Avez-vous réussi à obtenir des fonds du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) ou d’autres sources, pour soutenir les aspects relatifs à la CITES dans la mise en œuvre de SNPAB? | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |

**Objectif 3.5** Les Parties et le Secrétariat coopèrent, comme approprié, avec les autres organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles, afin de parvenir à une approche cohérente et concertée aux espèces pouvant être menacées d’extinction par un commerce non durable, y compris celles qui sont exploitées commercialement.

 Objectif d'Aichi 2, Objectif 4, Objectif 5, Objectif 6, Objectif 7, Objectif 10, Objectif 12, Objectif 14 et Objectif 19.

Indicateur 3.5.1: Le nombre d’actions concertées, prises dans le cadre d’accords bilatéraux ou multilatéraux établis, pour empêcher l’exploitation non durable d’espèces par le commerce international.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.5.1a | Votre pays a-t-il pris des mesures, dans le cadre d’accords bilatéraux ou multilatéraux établis autres que la CITES pour empêcher l’exploitation non durable d’espèces par le commerce international? Si Oui, veuillez donner des détails       | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |

Indicateur 3.5.2 Le nombre de fois que d’autres organisations et accords internationaux pertinents traitant des ressources naturelles sont consultés sur des questions touchant aux espèces faisant l’objet d’un commerce non durable.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.5.2a | Nombre moyen de fois, par an, que des organisations et accords internationaux ont été consultés par les autorités CITES | Une fois | 2-5 fois | 6-20 fois | Plus de 20 fois | Aucune consultation | Commentaire facultatif: quelles organisations ont été consultées et sur quelles questions |
|  | Organe(s) de gestion? | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autorité(s) scientifique(s)? | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |
|  | Autorité(s) de lutte contre la fraude? | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |       |

**Commentaires généraux**

Veuillez joindre tous autres commentaires, y compris au sujet du présent format.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **À fournir** |  |  |
| Copie du texte complet de la législation CITES si modifiéeLien(s) web       | Ci-incluseNon disponibleJointe précédemment | [ ] [ ] [ ]  |
| Veuillez faire la liste de tout matériel annexé au rapport, p. ex., barème des tarifs, matériel de sensibilisation, etc.:       |
| Votre pays a-t-il rencontré des obstacles dans l’application de la Convention et pouvant requérir de l’attention ou de l’aide? | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| Si Oui, veuillez décrire l’obstacle et le type d’attention ou d’aide demandé.       |
| Y a-t-il des exemples de bonnes pratiques que vous souhaiteriez partager avec d’autres Parties? | ouinonpas d’information | [ ] [ ] [ ]  |
| Si Oui, veuillez donner des détails/liens:       |
| De quelle manière ce format de rapport pourrait-il être amélioré?       |

Nous vous remercions d’avoir complété ce Rapport. Veuillez ne pas oublier de joindre les fichiers pertinents auxquels vous faites référence dans ce rapport lorsque vous le soumettrez au Secrétariat.

1. <https://cites.org/fra/res/16/16-03.php> [↑](#footnote-ref-1)
2. La délivrance électronique de permis fait référence à la gestion électronique (sans utilisation de papier) des procédures d’octroi de permis, y compris les demandes de permis, les consultations entre l’organe de gestion et l’autorité scientifique, l’octroi de permis, la notification aux douanes et la soumission de rapports. [↑](#footnote-ref-2)
3. Prière de fournir le nom des Parties et de tout pays non-Partie impliqués. [↑](#footnote-ref-3)
4. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction grave comme un acte constituant une infraction passible d’une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans ou d’une peine plus lourde. [↑](#footnote-ref-4)
5. Par capacité d’utiliser des technologies d’analyse scientifique on entend la capacité de recueillir, manipuler et soumettre des échantillons prélevés sur des scènes de crime impliquant des espèces inscrites aux annexes CITES à un établissement d’analyse scientifique approprié, situé soit dans votre pays, soit dans un autre (ou d’autres) pays. [↑](#footnote-ref-5)
6. Une opération multidisciplinaire d’application des lois fait participer des fonctionnaires de toutes les disciplines de lutte contre la fraude pertinentes, selon les besoins, par exemple des officiers de police, des douanes et des autorités de réglementation des espèces sauvages. Il peut s’agir d’une opération infranationale, nationale ou internationale. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les lois sur la criminalité générale concernent des infractions telles que la fraude, la conspiration, la possession d’armes et d’autres questions énumérées dans le code pénal national. [↑](#footnote-ref-7)
8. L’article 2, paragraphe h) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction principale comme toute infraction à la suite de laquelle un produit est généré, qui est susceptible de devenir l’objet d’une infraction définie par la Convention. [↑](#footnote-ref-8)
9. Confiscation: la saisie des biens obtenus par des activités criminelles afin de s’assurer que les délinquants ne bénéficient pas du produit de leur crime. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les dispositions contre la corruption comprennent les lois nationales d’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption couvrant des infractions telles que la corruption de fonctionnaires, le détournement de fonds publics, le commerce d’influence et l’abus de fonctions par des fonctionnaires. [↑](#footnote-ref-10)
11. La coopération internationale en matière criminelle comprend la législation en vertu de laquelle une demande officielle d’assistance juridique mutuelle et/ou d’extradition d’une personne pour des poursuites criminelles peut être communiquée à un autre pays. [↑](#footnote-ref-11)
12. L’article 2, paragraphe a) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit un groupe criminel organisé comme un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel. [↑](#footnote-ref-12)
13. Des techniques d’enquête spécialisée sont des techniques déployées contre des infractions graves et/ou organisées lorsque les techniques d’application du droit classique ne réussissent pas à traiter de manière adéquate les activités des groupes criminels. Les exemples comprennent les livraisons surveillées et les opérations secrètes. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le renseignement criminel est l’information rassemblée, analysée et diffusée en vue d’anticiper, prévenir et/ou surveiller des activités criminelles. Les exemples comprennent l’information sur des suspects potentiels détenue dans une base de données sécurisée et les déductions sur les méthodes, capacités et intentions de réseaux criminels ou d’individus spécifiques qui sont utilisées pour soutenir efficacement l’application de la loi. [↑](#footnote-ref-14)
15. Par exemple, un calendrier dans lequel vous devez réagir à une décision d’émettre ou de ne pas émettre un permis, un certificat ou un certificat de réexportation. [↑](#footnote-ref-15)
16. Par exemple, 85% de toutes les décisions se prendront dans le contexte des normes de service. [↑](#footnote-ref-16)
17. Définies comme ‘Incitations sociales et économiques encourageant et régulant la gestion durable et le commerce responsable de la flore et de la faune sauvages et encourageant l’application efficace de la Convention’. L’intention de ces mesures n’est pas de promouvoir le commerce des espèces sauvages en tant que tel mais de veiller à ce que tout commerce des espèces sauvages soit durable. [↑](#footnote-ref-17)
18. Une activité pourrait être une seule journée de formation, p. ex., pour un groupe du personnel de l’organe de gestion ou un cours/projet plus long entrepris par une personne. [↑](#footnote-ref-18)
19. Utiliser la colonne de la conservation des espèces pour le travail directement lié aux espèces – par exemple, les situations des populations, les programmes éducatifs, la résolution des conflits, etc. [↑](#footnote-ref-19)
20. Utiliser la colonne de la conservation de l’habitat pour le travail qui soutient indirectement la conservation des espèces – par exemple, la gestion des habitats, le développement de cadres de politiques pour la gestion des terres, etc. [↑](#footnote-ref-20)
21. CBD = Convention sur la diversité biologique; CMS = Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage; Ramsar = Convention relative aux zones humides d’importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau. [↑](#footnote-ref-21)